

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LES REPARATIONS
DU MONTE-CHARGE A LA SALLE DES SPORTS DE LA BRIQUETERIE
A SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2016-53 du 28 septembre 2016 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matières de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a nécessité de faire réparer les portes palières du monte-charge à la salle des sports de la Briqueterie ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société ORONA ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société ORONA (sise 9 rue Jules Mousseron – 59160 LOMME) un devis relatif à la réparation des portes palières du monte-charge de la salle des sports de la Briqueterie, pour un montant total de 14.204,40 € TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 29 janvier 2026

DEC2026_017

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ